

l'enseignement du néerlandais à l'université de lille III

Très prochainement un vingt-cinquième anniversaire sera fêté dans trois universités françaises: en 1973 il y aura vingt-cinq ans que commençait l'enseignement de la langue néerlandaise à Paris ainsi qu'à Strasbourg et à Lille. Si on considère les universités et les centres universitaires qui, depuis lors, ont également inscrit le néerlandais à leur programme (Paris-Nanterre en 1967, Besançon et Metz en 1968, Paris-Asnières en 1969 et Créteil en 1970), on arrive à un total de huit, chiffre non négligeable à première vue. Mais que l'on n'oublie pas que les Pays-Bas et la Belgique sont des voisins immédiats de la France; que, parlé par plus de dix-sept millions d'Européens, le néerlandais est l'une des langues reconnues de l'„ancienne" Europe des Six. En outre, la Belgique, dont plus de la moitié de la population est néerlandophone, et les Pays-Bas ont été les alliés directs de la France pendant les deux guerres mondiales et pendant la deuxième respectivement. Et finalement, les anciens „Pays-Bas" peuvent se glorifier d'une culture qui a contribué dans une assez large mesure à déterminer la civilisation européenne et qui, bien qu'enracinée dans un territoire très restreint, a influencé de façon enrichissante toutes les autres cultures européennes et s'est fait valoir d'une manière ou d'une autre dans les cinq continents. Qu'on se rappelle également avec combien d'application et de succès ces mêmes „Pays-Bas" - qui ont dû combattre, et doivent encore le faire, afin de conserver leur propre individualité - se sont efforcés d'apprendre, d'apprécier et de répandre la culture française.

Et surtout, évaluons les chiffres cités dans leur ensemble: sur 255 professeurs et lecteurs enseignant le néerlandais dans 131

walter thys

Né à Anvers en 1924. Etudes de philologie germanique à l'université de Gand (Licencié en 1946, docteur en 1951). Séjours d'étude aux universités de Leyde, Harvard et Yale. De 1947 à 1952, attaché à la rédaction du *Woordenboek der Nederlandse Taal* (Dictionnaire de la langue néerlandaise) à Leyde. Depuis 1953, enseignant de langue, littérature et civilisation néerlandaises à l'Université de Lille (Lille III), de 1953 à 1964 en tant que lecteur, depuis comme maître de conférences associé. Depuis 1959, chargé de cours de littérature comparée à l'Université de Gand. En 1964, Visiting Associate Professor (littérature comparée et néerlandais) à l'Université d'Indiana (Etats-Unis). S'occupe depuis 1961 de l'organisation de l'enseignement du néerlandais aux universités en dehors des Pays-Bas et de la Belgique. Il est président de l'Association Internationale d'Etudes néerlandaises. Auteur de *De Kroniek van P.L.Tak* (1956 - La Chronique de P.L.Tak) et de plusieurs articles traitant de la littérature néerlandaise et comparée et de l'enseignement du néerlandais dans le monde.

Adresse: Groeningenlei 155,
B-2550 Kontich (Belgique).



l'enseignement du néerlandais à l'université de lille III



Façade de l'Université de Lille III, 9, rue Auguste Angellier.

universités à travers le monde, 11 seulement exercent leur activité dans 8 institutions d'enseignement supérieur françaises. Cela doit nous inciter à réfléchir, même si ces chiffres étaient de l'ordre de 3 dans 3 universités il y a 24 ans et de 0 dans 0 université il y a 25 ans (compte non tenu de quelques conférences sur la littérature néerlandaise à l'Université de Paris avant la deuxième guerre mondiale). Si on considère le fait qu'il y a en République Fédérale Allemande 21 universités où le néerlandais est enseigné, en Grande-Bretagne, 10; en Finlande, 6; en Italie, 6; en Suède, 4 - pour ne nommer

que quelques pays européens - et qu'aux Etats-Unis 18 universités ont inscrit le néerlandais à leur programme, en Australie 5, au Japon 4 (sans parler de l'Indonésie et de l'Afrique du Sud où le néerlandais occupe évidemment une place particulière), la situation en France est indubitablement susceptible d'être améliorée, d'autant plus que sur les 8 cours de néerlandais actuellement existants, 4 seulement sont du niveau de la maîtrise de conférences associée ou d'un degré supérieur.

Sans vouloir retracer ici le développement historique de l'enseignement du

l'enseignement du néerlandais à l'université de lille III

néerlandais dans les autres centres d'études néerlandaises qui fêtent leur jubilé, je ne puis tout de même pas entamer un aperçu de l'enseignement à Lille sans citer le Professeur Pierre Brachin, notre éminent collègue de la Sorbonne, actuellement Université de Paris-Sorbonne. Par son enseignement, par le fait d'avoir formé des élèves qui ont déjà produit eux-mêmes du travail scientifique d'un niveau élevé, plus encore par ses multiples publications (*La littérature néerlandaise, Vondel* - en collaboration avec W.A.P. Smit - *l'Anthologie de la Prose néerlandaise* et tant d'autres); et par ses conférences non moins nombreuses aux Pays-Bas et en Belgique, qui lui ont valu dans ces pays une renommée exceptionnelle, il a contribué à renforcer la position du néerlandais en France et il a rendu des services très importants à la culture néerlandaise. Qu'il me soit permis ici de souligner tout particulièrement ses mérites. Portons maintenant toute notre attention sur la situation à Lille. Dès le début, l'enseignement du néerlandais à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines - actuellement Université de Lille III - a été entre les mains de Belges. En 1948 fut confié à M. Antonin Van Elslander, alors assistant de littérature néerlandaise à l'Université de l'Etat à Gand, le „Lectorat de néerlandais”. C'était un „lectorat d'échange”, issu d'un accord entre les universités de Lille et de Gand: un membre du personnel de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Gand irait enseigner le néerlandais à Lille pendant quelques heures toutes les semaines, et un membre de la Faculté des Lettres de Lille viendrait à Gand pour assister le professeur de littérature française. A la base de cet accord il faut mentionner

les contacts entre le Professeur Maxime Herman, Doyen de la Faculté lilloise à ce moment-là, slavissant manifestant un grand intérêt pour le néerlandais - il suivit pendant des années les cours de néerlandais, assis au milieu des étudiants - et le Professeur Edgard Blancquaert, vice-recteur de l'Université de Gand, professeur de philologie néerlandaise qui, en vertu de ses recherches de dialectologie dans la Flandre française, était un excellent connaisseur du développement historique du néerlandais dans cette partie du Nord de la France. Un lectorat de néerlandais à Lille pouvait, selon lui, y stimuler l'intérêt porté au néerlandais, intérêt qui se trouvait en voie de régression. Lorsqu'en 1948 l'Université de Lille lui attribua le titre de docteur honoris causa - sans doute en guise de reconnaissance par la France des recherches linguistiques que lui-même et ses collaborateurs et étudiants avaient effectuées sur le territoire français -, il offrit un exemplaire complet de ses *Dialectatlassen* - Atlas dialectaux - à la bibliothèque in statu nascendi du lectorat nouvellement érigé. En 1953, l'auteur de ces lignes succéda au Docteur Van Elslander, aujourd'hui professeur de littérature néerlandaise à l'Université de Gand et ancien Doyen de la Faculté de Philosophie et Lettres. En 1964 fut créée une maîtrise de conférences associée qui nous fut attribuée. Quant au lectorat, il resta inoccupé jusqu'en octobre 1971. Pour l'année 1971-72, le licencié belge Erik Derluyn fut nommé lecteur.

Tout au début, le nombre d'étudiants était plutôt restreint: trois, cinq, parfois aucun des semaines durant. Les conditions de travail n'étaient d'ailleurs point attrayantes, tant pour le professeur que pour les étudiants. Loin d'être une discipline auto-

l'enseignement du néerlandais à l'université de lille III

nome (ce que l'étude du néerlandais n'est encore nulle part en France aujourd'hui), le cours n'était même pas intégré comme discipline secondaire. A aucun niveau n'était prévu la possibilité d'un examen. Celui parmi les étudiants de Lille qui voulait subir un examen de néerlandais valable, devait s'inscrire à la Sorbonne, en y transférant tout son dossier, de sorte qu'il lui était impossible de passer d'autres examens à Lille. Il fallait même avoir une adresse - réelle ou fictive - à Paris, sinon il était impossible de se faire inscrire légalement à la Sorbonne. Une modification importante s'est produite lentement, très lentement, dans cet état de choses. Le nombre d'étudiants s'est accru continuellement, la bibliothèque s'est agrandie d'année en année au point de devenir une collection remarquable de revues et de livres néerlandais. Ce qui même est plus important, le néerlandais a été accepté comme matière pour l'examen de propédeutique (première année), puis également pour les „Etudes Pratiques” (seconde année) et finalement comme quatrième certificat dans une Licence d'allemand ou une Licence d'anglais (troisième année). Dans la plupart des cas, les proportions étaient les suivantes: 60 % des étudiants avaient choisi l'allemand comme discipline principale, 30 % l'anglais, et 10 % se recrutaient dans diverses sections (Lettres Modernes, Espagnol, Histoire, etc.). Telle était la situation lorsqu'au cours du printemps 1968 la „révolution” ébranla toute l'université, comme d'ailleurs toutes les universités françaises; on continua à travailler par la seule force de l'habitude, à l'encontre de toute logique. L'incertitude dura des mois et des mois. Grâce à la fermeté et à la patience des enseignants et des étudiants,

de nouvelles structures furent mises sur pied au cours de multiples réunions nocturnes. En ce qui concerne Lille, la modification la plus frappante fut la division de l'ancienne Université de Lille avec ses quelque 28.000 étudiants en trois universités séparées. L'ancienne Faculté des Lettres et Sciences Humaines devint „l'Université de Lille III. Sciences Humaines, Lettres et Arts”, comportant quelque 6.000 étudiants. Comme ailleurs, l'Université fut compartimentée en „Unités d'Enseignement et de Recherche”. Dès sa fondation, l'enseignement du néerlandais avait dépendu directement de l'administration centrale. Cette position dont on avait pu se réjouir isolait pourtant très fort à la fois. En même temps que le cours tout nouveau de langue et de littérature suédoises, on l'incorpora dans le Département d'allemand (de 2.000 étudiants environ) avec lequel, comme „Section de néerlandais”, il formerait dorénavant l'„U.E.R. d'Etudes Germaniques”.

Dès l'entrée en vigueur du nouveau régime se présentèrent les possibilités suivantes pour le néerlandais à Lille:

1. En préparation au „Diplôme universitaire d'études littéraires” (le D.U.E.L.), comprenant les deux premières années universitaires ou „premier cycle”, le néerlandais peut être choisi comme matière secondaire et il donne droit à une „unité de valeur” (U.V.) (en première année il faut obtenir quatre U.V.; en seconde de nouveau quatre).

2. Au niveau de la Licence (première année du second cycle), le néerlandais peut être choisi de nouveau comme matière secondaire. Là aussi, il constitue l'une des quatre U.V. à obtenir. Théoriquement, on pouvait espérer que la plupart des étu-

dians ayant réussi le D.U.E.L. pourraient ensuite pendant une année encore suivre des cours de néerlandais „approfondi” en guise de préparation à leur Licence. Dans la situation actuelle, cet espoir n'est réalisé que pour une petite partie: le germaniste qui, lors de son passage du premier au second cycle, a choisi la dominante „civilisation” ou bien „linguistique” ne peut sortir du domaine de l'allemand pour sa quatrième U.V. Il est obligé de prendre la „Littérature allemande”. Seuls ceux qui ont préféré comme dominante la „Littérature allemande” peuvent choisir leur quatrième U.V. en dehors de l'étude de l'allemand. Comme actuellement une bonne moitié des étudiants opte pour les directions „linguistique” et „civilisation”, on se trouve en face de la situation suivante, étonnante et peu encourageante: sur vingt-deux étudiants ayant obtenu le D.U.E.L. avec le néerlandais comme matière secondaire en juin et en octobre 1971, trois seulement ont poursuivi leur étude de cette langue dans le second cycle. Les anglicistes, eux, peuvent continuer à choisir le néerlandais comme matière secondaire au cours de la troisième année mais le nombre des anglicistes dans les cours de néerlandais est moins important que celui des germanistes. De la sorte, l'étude du néerlandais est relativement bien approvisionnée en étudiants des premières années (en 1970-1971: 64 étudiants, et en 1971-1972: 58), mais dans le cycle supérieur il y a trop de limitations quant au choix des matières secondaires (le suédois connaît les mêmes problèmes). Une discipline universitaire qui ne fournit pas d'étudiants diplômés ou en fournit insuffisamment est vouée à la disparition. Nous voilà actuellement donc bien loin d'une situation

idéale. Une telle situation ne peut d'ailleurs être obtenue en France que si le néerlandais devient une matière principale. La Section de néerlandais de Lille III a dès lors inscrit à son programme comme but principal *l'instauration d'abord et avant tout d'un D.U.E.L. de néerlandais* (suivi plus tard par la création d'une Licence). Par deux fois déjà une requête a été adressée en ce sens aux autorités centrales. Heureusement l'U.E.R. d'Etudes Germaniques a fait sien ce souhait en écrivant à la page 29 du „Guide des Etudes” pour 1971-1972: „La section de néerlandais... délivre des U.V. extérieures de premier cycle et de second cycle en attendant la création souhaitée d'un D.U.E.L. de néerlandais”.

3. Une nouveauté depuis 1970-71: le néerlandais participe à la préparation au „Diplôme de langues de l'Europe du Nord-Ouest” (D.L.E.N.O.). Il s'agit ici d'un „Diplôme d'Université”. Ce certificat est accordé aux étudiants qui désirent continuer en même temps que l'étude de leur langue dominante (anglais ou allemand), celle de la seconde langue qu'ils avaient commencée au lycée (allemand ou anglais); et qui souhaitent s'initier en outre à une troisième langue germanique (le néerlandais ou le suédois). Ce programme triennal en est actuellement à sa deuxième année. Une quinzaine d'étudiants dans les deux années ont choisi le néerlandais comme troisième langue. Chaque groupe a deux heures de néerlandais par semaine, une heure de grammaire et de vocabulaire (version et thème inclus) et une heure d'enseignement audio-oral dans le laboratoire de langues.

4. En février 1972 fut commencé un cours libre de lecture de textes historiques

l'enseignement du néerlandais à l'université de lille III

néerlandais destiné aux étudiants en histoire (une heure par semaine).

Le lecteur aura déjà compris depuis quelque temps que l'accent est mis sur les cours préparatoires au D.U.E.L. et à la Licence (voir les numéros 1 et 2). Il se sera demandé sûrement comment est composé le programme de ces trois années d'études. En voici le contenu pour 1971-72:

Première année:

- a) Néerlandais pour débutants (version, thème, introduction à la grammaire néerlandaise, textes littéraires (1 h 15);
- b) prononciation et phonétique (1 h);
- c) introduction à la géographie, l'histoire et la civilisation des pays de langue néerlandaise (1 h).

Deuxième année:

- a) version et thème (45 min.);
- b) prononciation et phonétique (45 min.);
- c) étude approfondie de la grammaire néerlandaise (1er semestre); histoire extérieure du néerlandais (2ème semestre) (45 min.);
- d) la littérature et la peinture néerlandaises au XIXe siècle (1er semestre) et au XXe siècle (2ème semestre) (1 h).

Troisième année:

- a) textes littéraires: Stijn Streuvels, „De Teleurgang van de Waterhoek”; Simon Vestdijk, „De Kellner en de Levenden” (1 h 30);
- b) histoire intérieure du néerlandais (1er semestre); introduction à l'étude du moyen-néerlandais („Karel ende Elegast”) (2ème semestre) (45 min.);
- c) civilisation: la peinture néerlandaise du Moyen-Age (1er semestre) et du Siècle d'Or (2ème semestre) (45 min.).

Il va de soi que dans un aperçu comme

celui-ci on ne peut passer sous silence le développement très encourageant du néerlandais en France, consécutif à l'arrêté du 14 septembre 1970 du Ministre Olivier Guichard (Journal Officiel de la République Française du 29 septembre 1970) qui accorde au néerlandais une place toute nouvelle. Nous en citons le premier alinéa (nouveau):

„Les candidats ont à choisir, tant pour les épreuves écrites que pour les épreuves orales, entre les langues vivantes énumérées ci-après: allemand, anglais, arabe dialectal maghrébin, arabe littéral, espagnol, hébreu moderne, italien, néerlandais, portugais, russe. L'arabe dialectal ne pourra plus être choisi à partir de la session de 1971 sauf, et à cette seule session, par les candidats inscrits au baccalauréat en 1970 ou avant.”

En théorie donc, le feu vert est donné à l'enseignement du néerlandais dans un certain nombre de lycées français. Il se pose toutefois quelques difficultés pratiques auxquelles il faut d'abord trouver des solutions. On peut se demander en premier lieu si l'arrêté du 14 septembre 1970 est déjà suffisamment connu par les élèves des lycées français et par leurs parents. Ceux-ci savent-ils, par exemple, que cinq élèves demandant l'enseignement du néerlandais dans une école déterminée suffisent pour qu'un tel enseignement y soit introduit? Il serait assuré par un professeur d'allemand ou d'anglais ayant choisi le néerlandais comme matière secondaire, si évidemment un tel professeur est disponible. Ne pourrait-on pas faire parvenir une circulaire aux proviseurs des lycées par les divers centres d'enseignement du néerlandais ou les Académies où sont situés ces centres (p.ex. Paris, Strasbourg et Lille)? On y

l'enseignement du néerlandais à l'université de lille III

solliciterait leur collaboration, on s'y informerai du nombre d'élèves désireux de suivre des cours de néerlandais dans la circonscription de l'Académie en question afin surtout, de pouvoir déterminer combien de professeurs de néerlandais seraient nécessaires dans cette circonscription. Un problème directement lié à celui-là et même plus grave, concerne la formation des professeurs eux-mêmes. Le Ministère de l'Education Nationale a sérieusement étudié cet aspect de la question. Il a complété le Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (C.A.P.E.S.) pour l'allemand et l'anglais par des épreuves facultatives de néerlandais. Un arrêté du 5 mai 1971 (Journal Officiel du 16 mai 1971) fixe le contenu de cette épreuve (il y a notamment une „partie théorique” et une „partie pratique”; celle-ci consiste en „une classe de second cycle suivie de toutes questions et vérifications de documents jugées utiles”. L'article 2 stipule: „Les épreuves définies à l'article précédent ne seront pas prises en compte pour l'admission au concours, mais les candidats déclarés admis aux épreuves pratiques du C.A.P.E.S. et qui, en outre auront obtenu la moyenne à l'épreuve orale et subi avec succès l'épreuve pratique figureront sur la liste d'admission avec la mention „néerlandais”. Ils pourront se voir confier un service partiel d'enseignement de cette langue”. L'article 3 finalement n'est pas moins important: „Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à compter de la session 1972 pour la partie théorique et de la session 1973 pour la partie pratique”.

Ainsi se trouve théoriquement établie la base de la formation des professeurs (à condition tout au moins que les restric-

tions imposées aux germanistes de la troisième année, mentionnées ci-dessus, soient immédiatement et définitivement abolies). Se posera alors une autre question fort importante: un cycle d'études de trois ans, à raison de trois heures de cours et d'exercices par semaine, dans une langue qu'ils n'ont jamais apprise auparavant, est-ce suffisant pour faire de ceux qui ont choisi cette langue comme matière secondaire, des professeurs capables de l'enseigner? Avec beaucoup d'autres, je me permets d'en douter. Heureusement, dans les pays de langue néerlandaise, on s'est rendu compte qu'il faut faire un effort particulier - surtout au début - afin de rendre possible et de promouvoir la „production” de professeurs et de faciliter ainsi aux lycées français les débuts de l'enseignement du néerlandais. C'est précisément pour cette raison que, le 23 janvier 1971, le Docteur G.H. Veringa, ministre néerlandais de l'Enseignement et des Sciences à cette époque-là, vint présider à Paris la première conférence des professeurs de néerlandais des universités et écoles secondaires françaises. Sa présence avait pour but de trouver des conditions qui permettent de pourvoir à brève échéance, grâce à des cours accélérés, les lycées français de professeurs de néerlandais.

Cela intéressera probablement le lecteur français de connaître l'éventail des possibilités qui sont offertes aux étudiants de Lille III en particulier et aux étudiants français en général désireux de devenir professeur de néerlandais:

1. Le gouvernement néerlandais est prêt à accorder un certain nombre de bourses trimestrielles ou semestrielles pour une spécialisation dans une université néerlandaise (renseignements: Ministère de

l'enseignement du néerlandais à l'université de lille III

l'Enseignement et des Sciences, Direction des Relations Internationales, Nieuwe Uitleg 1, Den Haag, Pays-Bas);

2. Depuis 1970, l'Université de l'Etat de Gand met trois bourses de quelque 700 Fr. par mois pendant 12 mois à la disposition des étudiants étrangers désireux de se spécialiser à Gand dans la linguistique et la littérature néerlandaises. Jusqu'à présent, des bourses ont été décernées à des étudiants en provenance des universités d'Oulu, de Leipzig, de Stockholm, de Lille, du Texas et de la Californie. On donne une priorité à l'Université de Lille III aux termes d'un accord d'échange très récent par lequel Lille III attribue une bourse à un romaniste de Gand (renseignements: M. le Recteur de l'Université de Gand, St.-Pietersnieuwstraat 25, B-9000 Gent, Belgique);

3. Il est évidemment possible à des étudiants français d'obtenir une bourse d'études allant d'un mois jusqu'à une année académique entière dans une université néerlandaise ou belge, aux termes des Accords Culturels respectifs Franco-Néerlandais et Franco-Belge (renseignements: Office National des Universités, 96, Bd. Raspail, Paris VIe);

4. Cours d'été de langue et de culture néerlandaises (en 1972: du 24 juillet au 12 août) au pensionnat „De Westerhelling" à Nimègue, organisé par le Ministère de l'Enseignement et des Sciences. Prix: 475 florins. Le Ministère met un certain nombre de bourses à la disposition des étudiants des cours de néerlandais en France (renseignements: Ministère de l'Enseignement et des Sciences, Nieuwe Uitleg 1, Den Haag, Pays-Bas);

5. Cours de langue audio-oral au labora-

toire de langues de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de l'Etat de Gand, exclusivement destiné aux étudiants de néerlandais des universités françaises. Il aura lieu pour la première fois au cours de l'été 1972 (du 1 au 25 août) et est organisé par le gouvernement belge afin de promouvoir la formation de professeurs de néerlandais pour l'enseignement secondaire en France. Le cours est gratuit, le nombre de participants étant limité toutefois à un maximum de 25 étudiants (renseignements: Ministère de la Culture néerlandaise, Direction des Relations Culturelles Internationales, 158, avenue de Cortenberg, B-1040 Bruxelles, Belgique);

6. Cours d'été de néerlandais (également un cours audio-oral au laboratoire de langues) pour des étudiants étrangers, organisé par le Centre Postuniversitaire du Limbourg. En 1972, ce cours aura lieu du 17 au 28 juillet. Les frais sont réduits au minimum (en 1972: 1.000 francs belges seulement) (renseignements: Postuniversitair Centrum Limbourg, Elfde Liniestraat 24, B-3500 Hasselt, Belgique);

7. Cours d'été de néerlandais et d'anglais, organisé à l'Université Catholique de Louvain par la Confédération Nationale des Associations de Parents. Il s'agit d'un cours de langue audio-visuel et audio-oral pour élèves et étudiants âgés de 17 ans au moins. Le cours aura lieu du 1 au 26 août. Le prix du cours, activités sportives, programmes culturels, logement et petit déjeuner compris - s'élève à 5.500 francs belges maximum. Prix d'un repas: ± 35 francs belges. Un nombre limité de bourses est prévu (renseignements: Secrétariat des Cours d'Eté, Collegium Falconis, Tiensestraat 41, B-3000 Leuven,

l'enseignement du néerlandais à l'université de lille III

Belgique, - ou bien: Confédération Nationale des Associations de Parents, 5, rue Guimard, B-1040 Bruxelles, Belgique);

8. Cours d'été sur les Pays-Bas: „Nederland 1972", organisé par la Volkshogeschool à Bergen (Noord-Holland) du 16 au 26 août 1972. Destiné à des étrangers s'intéressant au développement actuel des Pays-Bas et ayant déjà une connaissance suffisante du néerlandais. Frais: 190 florins (renseignements: Volkshogeschool Bergen, Eeuwigelaan 1, Bergen (Noord-Holland), Pays-Bas);

9. Cours d'été „Ontmoeting met de Noordelijke Nederlanden", à la Volkshogeschool „'t Oldörp", Uithuizen (province de Groningue), Pays-Bas. Le cours aura lieu du 13 au 19 août et s'adressera à des Français s'intéressant à la civilisation néerlandaise. Prix: 80 florins (renseignements: Volkshogeschool „'t Oldörp", Oldörpsterweg 3, Uithuizen, Pays-Bas);

10. Depuis des années déjà, des étudiants de la Section néerlandaise de Lille III sont affectés à la Bibliothèque Royale à La Haye, à raison de 1 à 2 étudiants par an durant un mois d'été. Leurs services sont rémunérés d'environ 400 florins. Des pourparlers sont en cours afin de créer des possibilités d'emploi similaires auprès du Ministère de la Culture, de la Récréation et du Travail Social à La Haye. Actuellement, nous cherchons en outre des possibilités de placement temporaire dans quelques grandes firmes en Flandre (renseignements: M. W. Thys, Section de néerlandais, Université de Lille III, 9, rue Auguste Angellier, 59 Lille);

11. Nous signalons également aux intéressés le cours „Nederlands voor...", diffusé par la Télévision Flamande (BRT, émissions néerlandaises), à l'intention

des ouvriers étrangers en Belgique. D'autres étrangers désireux d'apprendre le néerlandais peuvent profiter également de ces émissions. Le cours, composé par M.J. de Vriendt-de Man, S. de Vriendt et J. Eggermont est édité par les Editions Didier, 14, rue des Comédiens, B-1000 Bruxelles, Belgique. La brochure avec les textes de ces émissions audio-visuelles ne coûte que 35 francs belges et peut être demandée au „Provinciale Dienst voor Onthaal van Gastarbeiders, Thonissenlaan 19, B-3500 Hasselt, Belgique. Les émissions de télévision sont présentées deux fois par semaine, du mois de janvier au mois d'avril 1972. Il y a des chances qu'elles soient répétées par la suite. Des diapositives de la série télévisée peuvent également être obtenues à l'adresse citée;

12. Ajoutons finalement que la direction de l'Association Internationale d'Etudes néerlandaises (I.V.N.), p/a NUFFIC, Molensstraat 27, Den Haag, Pays-Bas, a rédigé une liste ronéotypée d'un certain nombre de cours didactiques de néerlandais (tant audio-visuels et audio-oraux que traditionnels) à l'usage des francophones, qu'on trouve actuellement dans le commerce. Des exemplaires peuvent être demandés à l'adresse indiquée.

Que l'on nous permette de terminer sur un „ceterum censeo" de Caton l'Ancien: si l'on prend au sérieux l'étude du néerlandais en France - et de nombreux indices sont de nature à confirmer cette supposition -, il est nécessaire de tirer les conséquences pédagogiques et scientifiques qui s'imposent et de promouvoir le néerlandais au rang de matière principale dans les universités où il est actuellement enseigné.